

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 21 septembre 2023 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;  
Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON et Alain LEVALLOIS, Adjoints ;  
Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE, Edith LE BRUN et Christine SANSON Conseillers Municipaux ;  
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

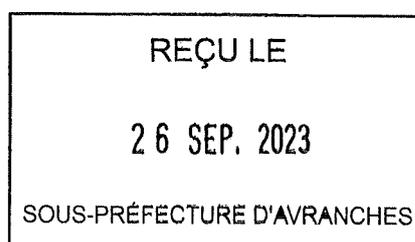
Absents excusés : Véronique PAIMBLANC, Isabelle MARTIN  
Absents : Brigitte BEUREL, Nicolas PERRIER et Bruno DESGUÉ

Procurations : Véronique PAIMBLANC, a donné pouvoir à Jean-Louis GANNÉ  
Isabelle MARTIN, a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Nathalie ROCHEFORT

Convocation adressée le 11 septembre 2023  
et affichée le 11 septembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 27  
Présents : 22 Votants : 24



**23.09.053 – LOCATION ET TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de locations des salles des fêtes aux associations méritent d'être révisées afin de favoriser la vie associative de la commune, et que le changement de mode de chauffage de la salle des fêtes de Juvigny le Tertre implique une évolution de la tarification des locations, sur le modèle des autres salles.

Ainsi, conformément aux propositions établies par la Commission Patrimoine, il est proposé :

- de valider les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :

Salles	Capacités en places assises	Tarifs Commune		Tarifs Extérieurs	
		Location weekend	Vin d'honneur	Location weekend	Vin d'honneur
Bellefontaine	150	110 €	30 €	140 €	60 €
Chasseguey	80	90 €	30 €	120 €	60 €
Chérencé le Roussel	190	170 €	50 €	200 €	100 €
Juvigny le Tertre	250	170 €	50 €	200 €	100 €
La Bazoge – salle complète	140	170 €	50 €	200 €	100 €
La Bazoge – petite salle	70	80 €	30 €	110 €	60 €
Le Mesnil-Rainfray	272	170 €	50 €	200 €	100 €
Le Mesnil-Tôve	120	110 €	30 €	140 €	60 €

**Participation aux frais de fonctionnement :**

- La consommation électrique et les frais de chauffage sont facturés au coût réel, suivant les relevés contradictoires effectués lors des remises et retours de clés.

Location de vaisselle : 0,50 € par personne

Vaisselle cassée et/ou manquante : 3 € l'unité

**Forfait ménage :** Un forfait de 100 € sera facturé si les locaux ne sont pas rendus dans un état de propreté satisfaisant à l'issue de la location.

**Location réunion ou sans repas :** un tarif de 100 € sera appliqué pour les utilisateurs de la commune et de 150 € pour les utilisateurs extérieurs à la commune (hors location de la salle de Chasseguey et petite salle de la Bazoge).

**Obsèques :** gratuité accordée pour le vin d'honneur donné à l'issue des obsèques sur la commune.

**Location aux associations locales :** gratuité de toutes les locations hors frais de fonctionnement (électricité, chauffage, et vaisselle cassée le cas échéant).

Les associations à but non lucratif telles que l'Association des Parents d'Élèves et le Téléthon bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse des salles, frais de fonctionnement inclus.

En contrepartie, les Associations locales s'engagent à restituer les locaux dans un état de propreté identique à l'état dans lequel ils les ont trouvés. Si toutefois les locaux étaient restitués dans un état non satisfaisant, la commune se réserve le droit de facturer leur remise en état (forfait ménage susmentionné - proportionnellement au temps horaire nécessaire).

- de valider la mise en place d'une caution d'un montant de 400 € par chèque à l'ordre du Trésor Public à remettre au référent de la salle à la remise de clés,
- d'adopter le projet de règlement intérieur qui sera joint aux contrats de location,
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à effectuer toute démarche nécessaire à la présente décision.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 21 septembre 2023.

Le Maire,  
Xavier TASSEL.



REÇU LE  
26 SEP. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'AVRANCHES